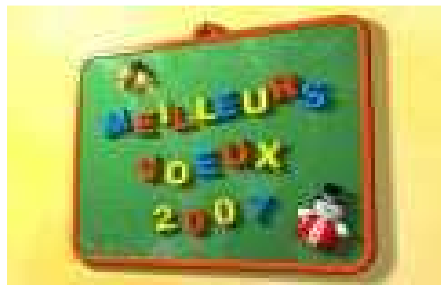


Nouvelle adresse : 1 rue Charles Edouard Guillaume - 29200 BREST ☎ 02 98 02 48 98
Adresse mél fcpe29@wanadoo.fr site Internet départemental : <http://www.fcpe29.fr>



Meilleurs vœux pour la nouvelle année.

La FCPE nationale fête ses 60 ans en 2007.

La FCPE départementale célèbre également ses 60 ans puisque nos statuts ont été déposés le 10 novembre 1947.

Ces deux événements seront le fil conducteur de nos actions en 2007.

Edito

Alimenter et surfer sur l'angoisse des parents

Écoles primaires, collèges, lycées, structures scolaires adaptées aux handicaps... dans tous ces établissements, la FCPE se doit de défendre ses valeurs à la recherche d'une École pour tous, plus forte et plus juste.

Et les occasions de s'insurger ne manquent pas : à l'avalanche de décisions ministérielles qui semblent dictées par la nostalgie de l'école d'autrefois (méthode de lecture imposée, note de vie scolaire, apprentissage à 14 ans...) s'ajoute l'avenir incertain des enseignements adaptés (CLIS, SEGPA), le flou sur les missions de la Maison du Handicap et le non-

remplacement de nombreux enseignants dans le département, etc.

Pourtant, plutôt que de se battre ensemble pour une école républicaine où grandiraient ensemble les adultes de demain, certains préfèrent l'apartheid scolaire. Il y a eu d'abord les grands groupes économiques privés qui se sont spécialisés dans le rattrapage scolaire. Nourris de l'anxiété parentale, ils sont aujourd'hui en pleine expansion. Voilà maintenant que d'autres « philanthropes », tout aussi bien intentionnés certainement, se sont trouvés une petite niche très tendance, le "coaching" scolaire.

Tout cela relayé par des médias qui semblent se contenter d'une public information à la gloire de méthodes dignes de la Star Ac.

Tu seras coaché mon enfant ou tu ne joueras pas en 1ère division.



Actualité :

Informations développées en page 2

Ecoles :



La répartition des instituteurs dans les écoles pour la rentrée de septembre 2007 se prépare maintenant.

Collèges :

La loi impose aux chefs d'établissements de donner une note de vie scolaire aux collégiens.



Bien que les professeurs comme la FCPE s'y opposent, cette note sera attribuée : il faut veiller aux modalités de sa mise en place.

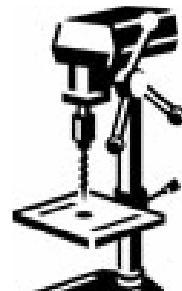
CLIS :



La loi de février 2005 sur le handicap conduit-elle à la fin des CLIS ? Inscrire son enfant près de chez lui ne supprime pas le besoin d'encadrement.

SEGPA :

Selon une nouvelle directive ministérielle les élèves n'auraient plus le droit de toucher à une machine, ni même un batteur électrique, en cuisine !



Voudrait-on tuer les SEGPA ?

PARTICIPATION : Les réunions mensuelles du Conseil d'Administration départemental de la FCPE sont ouvertes aux adhérents. Pensez-y et contactez la permanence pour avoir les dates.

NOUVEAUX VENUS : Saluons la création de nouveaux conseils locaux FCPE dans les écoles de : Plabennec, Telgruc-sur-Mer, au collège des Abers à Lannilis ; des échanges sont en cours avec Dinéault, Pouldreuzic, Tréogat et Locronan...

Carte scolaire :

Combien d'instituteurs dans mon école ?

Les directeurs et directrices d'écoles primaires et de maternelles ont donné à l'Inspection Académique, fin décembre, leurs prévisions d'effectifs pour la rentrée de septembre 2007.

L'I.A. étudie maintenant ces chiffres et va bientôt nous communiquer le projet de carte scolaire (répartition des postes d'instituteurs dans les écoles du département). Nous aurons alors moins d'un mois pour l'analyser avant que ce projet soit entériné lors du CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale), le **8 février**.

Ce travail concerne environ 3 000 instituteurs pour 58 300 élèves des 349 écoles primaires et 168 écoles maternelles finisté-riennes, du secteur public.

Pour chaque école, les moyennes d'effectifs par classe permettent de localiser les problèmes. Cependant, les prévisions des directeurs sont parfois corrigées par l'I.A., il faut donc, pour avoir une idée juste, que nous soyons au courant de ces modifications. Nous vous invitons à demander à la direction de votre école les chiffres donnés à l'I.A. pour nous les transmettre.

Forts de toutes ces informations, nous aurons alors tous les éléments pour défendre les situations difficiles, si cela est nécessaire.



SEGPA :

Mesures de sécurité vis-à-vis des machines

Le ministère a sorti cet été un, ensemble de textes de recommandations pour limiter les risques lors des séances d'atelier en Segpa. Il est conseillé d'interdire aux élèves de toucher aux machines et outils.

Cette mesure, sans doute motivée par la présence d'élèves difficiles à gérer paraît pourtant excessive. En effet, l'atelier, où la main prend de l'importance, du moins dans un premier temps, permet à l'élève de prendre conscience que l'on peut bien faire, réussir dans d'autres domaines, malgré les difficultés scolaires. Ceci permet au jeune de se reconstruire, de donner un sens aux matières d'enseignement général dont il aura vite besoin pour ses réalisations pratiques. L'utilisation des machines est incontournable. Dans des conditions de sécurité optimales et de confiance avec le professeur, l'élève peut s'engager progressivement dans les réalités du monde professionnel.

Que se passera-t-il si le professeur devient le seul habilité à utiliser les machines et à faire la majeure partie du travail ? Quel raté ! Le sentiment de satisfaction personnelle à réaliser quelque chose, le lien de confiance avec l'adulte sont alors anéantis. N'envoie-t-on pas les élèves ayant raté le train de l'école « normale » vers d'autres déceptions ?



CLIS :

Situation actuelle et action de la FCPE.

Le département compte 48 Classes Locales d'Intégration Scolaire (CLIS) pour 570 enfants environ. Ces classes de 12 élèves accueillent des enfants très différents (handicap physique, mental ou plus simplement difficultés diverses ou retard scolaire).

Ceci est compliqué ; il faut donc simplifier pour expliquer la situation des CLIS. Environ 1 000 enfants sont en grande difficulté dans le département. Les critères pour accéder à une CLIS ne sont pas représentatifs puisqu'au handicap, il faut ajouter les bilans psy et mesure du QI qui ne tiennent pas compte d'autres troubles. En plus des 50 dossiers annuels de demande d'intégration en CLIS ou UPI (niveau collège), l'Inspection refuse d'étudier certains dossiers. Il existe donc une « liste d'attente » !

La loi de février 2005, permettant de scolariser tout enfant, quel que soit son handicap, dans l'école la plus proche de son domicile a encore compliqué la situation. La FCPE appelait cette loi de ses vœux, car certains enfants peuvent en tirer profit ; mais la possibilité d'intégrer l'école proche du domicile ne veut pas dire l'obligation de le faire. Où qu'ils soient scolarisés, certains élèves nécessitent un encadrement spécifique, or, le nombre d'instituteurs spécialisés reste constant.

Actuellement l'interprétation de la loi par l'Inspection, c'est à la diminution des CLIS : trois fermetures ont été décidées dans le Finistère (à Brest et Moëlan-sur-Mer). Avec les associations de parents concernées, la FCPE s'y oppose et multiplie les actions auprès de l'Education Nationale et des élus.



Collèges :

Note de vie scolaire

Quand on sait combien la notation chiffrée est un instrument d'évaluation imparfait, même pour mesurer des résultats apparemment objectifs, on imagine les difficultés prévisibles et l'arbitraire pour noter la « vie scolaire » avec tant d'aspects différents.

L'application du règlement intérieur devrait suffire à punir ou à sanctionner les élèves responsables d'incivilités : l'accumulation une note de vie scolaire défavorable, représente d'une "double peine".

De plus, les variations d'analyse du comportement selon les collèges risquent de générer des inégalités de traitement trop importantes. Enfin, sur la participation de l'élève à la vie de l'établissement ou à des engagements, il est à craindre des opportunistes de façade.

Cette conception utilitariste, infantilisante et méprisante de la mission éducative de l'Ecole est non seulement aux antipodes de la nôtre, mais également inefficace.



Un rapport qui décoiffe sur la place des parents dans l'école

Les Inspecteurs Généraux préconisent de :

- **Conforter leur rôle et leur place :** Encourager les associations de parents d'élèves en général à assurer leurs missions d'information et prendre leurs avis en compte dans les projets d'école (1er degré) ou d'établissement (2nd degré) ; ne pas limiter leur coopération au sein de l'école à l'accompagnement des sorties scolaires ou à l'organisation des fêtes annuelles.

- Mieux les accueillir et les informer:

Dans les établissements, prévoir des lieux et des horaires pour les recevoir; faire un effort pour leur expliquer les programmes, les méthodes pédagogiques, les bulletins scolaires ; préparer les enseignants et autres personnels à tisser des relations avec les parents de leurs élèves.

- Les impliquer dans la médiation et dans l'orientation scolaire :

Soutenir des projets éducatifs ou des dispositifs d'accompagnement dans lesquels leurs paroles seraient prises en compte. Hors des établissements, imaginer des ateliers où l'on pourrait parler du droit des parents, clarifier les attentes de l'institution, éclaircir les processus d'orientation.

- En règle générale, développer une culture du dialogue et de débat dans les relations parents/écoles :

Donner aux parents une vraie place dans les conseils de classe (par exemple, les conseils de classe du 2ème trimestre en 3ème et en 2nd) ou dans les commissions de vie scolaire.

Pour en savoir plus :

Vous pouvez lire le détail des propositions ci-dessus sur le site du Ministère de l'Éducation Nationale à : <http://www.education.gouv.fr/cid4222/a-place-et-le-role-des-parents-dans-l-ecole.html>

Autres lectures du mois :

1/ un dossier réalisé par la cellule de veille scientifique et technologique : <http://www.inrp.fr/vst/LettreVST/pdf/novembre2006.pdf>

2/ Pour ce qui concerne le domaine de l'orientation, vient de sortir le remarquable rapport réalisé par le Conseil Économique et Social du Conseil Régional de Bretagne « Le processus d'orientation des jeunes en Bretagne »: enjeux et défis, daté d'octobre 2006.

Il est téléchargeable sur le site du Conseil Régional (taper CESR dans la case de recherche du site du Conseil Régional).



18 novembre : La rencontre des présidents de conseils locaux du Finistère

Débat, échanges et aussi beaucoup d'interrogations et d'étonnement au menu.

- Documents de rentrée : encore des efforts à faire, afin qu'ils arrivent à destination avant la rentrée...

- Baisse d'adhésions à la FCPE et augmentation d'APE non affiliées. Il faudra se pencher sur le sujet pour inverser la tendance. Le prix de la cotisation paraît élevé, mais il faut faire vivre le siège national et la permanence départementale, qui tourne grâce à deux salariées ; on y trouve des compétences dont on ne pourrait se passer. Autre frein : la FCPE fait de la politique. Toutes les associations de parent d'élèves font de la politique... éducative.

- La gratuité : ce cheval de bataille de la FCPE est toujours d'actualité (sorties scolaires, fournitures, livres à étudier...). En primaire, les établissements doivent s'organiser avec la municipalité pour satisfaire aux besoins des élèves et permettre la gratuité (les photocopies n'entrent pas dans ce budget !). En cas de livres temporairement manquants, l'établissement doit se charger de gérer au mieux, et faire des photocopies (certains parents achètent les livres !).

Globalement, l'idée de la gratuité ne coule pas de source ; il faudrait lister les moyens de financer les dépenses pédagogiques.

- Quelques CA de lycées ou collèges votent un montant maximal à payer par les familles, pour les sorties ou voyages scolaires. Rappelons que les frais concernant les accompagnants sont du ressort de l'établissement scolaire, et pas des familles. Les plans SOCRATES et COMENIUS d'aide européenne au financement de voyages scolaires ont permis au collège de Châteaulin d'obtenir 14000€ et au collège de Lannilis 18000€.

- Pour la note de vie scolaire au collège et les PPRE (programmes personnalisés de réussite éducative) les différences de traitements entre établissements peuvent être mis à jour si les conseils locaux font remonter les infos à la permanence. Comment y être associé ? Le 1^{er} CA doit permettre d'évoquer cela.

- Ceci mène logiquement à l'utilité d'organiser des rencontres entre conseils locaux FCPE, par niveaux et par secteurs (rencontres entre collèges,

lycées ou écoles), ainsi que des formations pour les élus aux Conseils d'Administrations sur la DGH, le budget...

- Santé : les parents sont désarmés au sujet des problèmes d'Alcoolisme, de drogue, de dépression. L'alcoolisation des élèves est un vrai souci ; pour en parler, le système des « cafés des parents » est un moyen intéressant.

- La situation des CLIS est préoccupante car, si maintenant, les enfants en grande difficulté ou ayant un handicap peuvent choisir l'école locale, les moyens d'intégration ne sont pas en place.

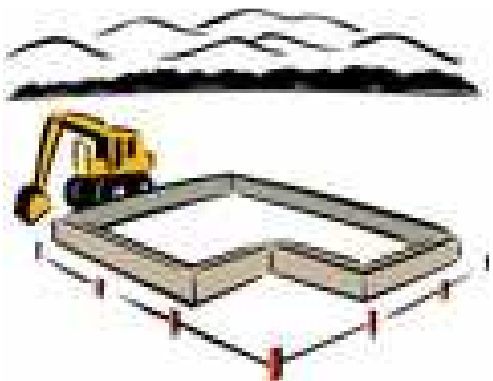
- La présence d'un administrateur départemental lors de l'AG est demandée par des conseils locaux. Il faudrait également qu'un contact (ex : adresse électronique) pour chaque conseil local soit consultable sur le site Internet départemental (www.fcpe29.fr) qui est très apprécié.

A propos de l'action sur le poids des cartables, dans le site, il faut noter qu'au collège de Pont-l'Abbé, on pèse le poids des cartables des élèves de 6^{ème}, tous les matins... à l'initiative du principal !

Rencontres de l'observatoire de la population collégienne

Le Conseil Général a entamé une étude sur le flux interne de la population, dans le département.

On note un rapprochement de la population vers les pôles urbains au détriment du secteur rural, mais également un déplacement vers la périphérie de ces pôles urbains. Ceci a un impact sur les besoins d'équipements tels que les collèges et leur localisation. L'analyse a été scindée en quatre secteurs : Quimper-Cornouaille, Morlaix, Carhaix et Brest-Landerneau. Si les chiffres présentant les effectifs actuels et les simulations jusqu'en 2011 sont parfois sujets à caution, la réflexion sur la tendance reste pertinente.



On compte actuellement 45 000 collégiens dans le Finistère dont 18 000 sont scolarisés dans le privé. Les évolutions à chaque rentrée se situent dans une fourchette de 2 000 élèves. Nous étudions ici les 26 000 élèves et 63 collèges du secteur public.

- Il faudra probablement se battre sur la continuité territoriale (pas plus de 20 minutes de car),
- Dans chaque collège, on devrait trouver un large éventail d'options,
- Il faut souligner le manque criant de places en SEGPA dans le secteur de Brest et du Nord-Finistère, ce problème doit inciter les conseils locaux FCPE à proposer une motion dans les prochains C.A. des collèges pour réclamer des places supplémentaires en SEGPA.,
- Après la décision tant attendue de construire un collège à Plabennec, la surpopulation collégienne à Landerneau indique déjà quel sera le prochain combat à mener.

Des militants FCPE participeront aux travaux des quatre groupes géographiques de l'observatoire et communiqueront leurs avancées.

Attestation d'assurance 2007

L'attestation d'assurance des conseils locaux pour l'année civile 2007 est parvenue au siège. Elle est en pièce jointe avec l'envoi postal de cette circulaire.



Cotisations

Nous vous demandons de faire parvenir dès que possible, les cotisations de vos adhérents, pour permettre de finaliser la saisie avant la fin du mois.



Les perles du mois :

Nos enfants ont parfois une vision assez surprenante du monde qui les entoure...



*Le Tsar a perdu le pouvoir malgré les occases.
Le caviar pousse dans des poissons très chers.
Hitler a voulu créer la race des acariens.*

*Pendant la guerre, les papys s'amusaient à faire de la résistance.
L'exemple du Titanic sert à montrer l'agressivité des icebergs.
L'amour est un organe qui permet au cœur de battre.*



le Brefcpe
Bulletin d'information
départemental

Directeur de la Publication :

Thierry Chancerel

Directeur de la rédaction :

Anne Borgniet

Rédaction :

Anne Borgniet

Michel Jacob

Alain Treussier

Mado Le Boulc'h

FCPE 29 1 rue Charles Edouard

Guillaume (école de Kerbernard)

29200 Brest

Tél. : 02 98 02 48 98

Site Internet : <http://www.fcpe29.fr>

mél : fcpe29@wanadoo.fr